

Envoi : 10/07/2018

Réception par le Préfet : 10/07/2018

Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-7-6-1

**Séance du vendredi 6 juillet 2018**

## **ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES VERGERS**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

### **PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
Mme MILLION donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1111-2 et L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article L 110-2 du Code de l'environnement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 1<sup>er</sup> juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de sa politique environnementale :

- de soutenir pour un montant total de 15 854 €, la Fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin pour des actions de formation et d'animations auprès du grand public et des scolaires (6 354 €) et sa participation à l'opération « Sainte-Catherine » 2018 (9 500 €) ; les crédits nécessaires seront prélevés sur Programme C741, Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 928. Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,
- d'organiser le jeu-concours Arbres pour la Sainte-Catherine 2018, et d'approuver le règlement dudit jeu-concours joint en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité